

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

ARRÊTÉ

numéro
MLAR_260717_053

portant sur

DÉLÉGATION DE FONCTION À MONSIEUR MOHAMED REMMACH : DIALOGUE ET RELATION AVEC LA JEUNESSE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-18 : « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.* »,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 27 mars 2026,

VU l'arrêté du Maire n°MLAR_260401_027 relatif à la délégation de fonctions à Monsieur Mohamed REMMACH dans les domaines du sport, sport-santé et équipements,

ARRÊTE

- **ARTICLE 1** : La délégation de fonction à Monsieur Mohamed REMMACH dans les domaines de dialogue et de relation avec la jeunesse, en collaboration avec Noura AÏDA dans le cadre de sa délégation,

- **ARTICLE 2** : Cette délégation ne peut faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tous actes ou décisions se rapportant aux domaines délégués,

- **ARTICLE 3** : Lorsque le Conseiller municipal bénéficiaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Maire par écrit précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences,

Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles le Conseiller municipal bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences,

- **ARTICLE 4** : Le fait que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en
préfecture
34-213401425-20260101-lmc126560-
AI-1-1
Date de télétransmission : 17/07/26
Date de publication : 17/07/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix sept juillet deux mille vingt-six,

Le Maire
Claude LAATEB

